



Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le 29/11/2021

SLO

ID : 081-200034056-20211123-D2021_119-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois novembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES CENDRES (Suppléante) - FADDI - FRASSIN - KAZIMIERCZAK - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTIE - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

M. Mathieu FAU et M. Alain BERTHON ont donné procuration à M. Thierry BARDOU.
Mme Laurence BONNASSIEUX a donné procuration à M. Thierry DAGUZAN.

N° 2021/119

Objet : Enfance-Jeunesse & Sports : Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un bâtiment situé sur la Commune de Vielmur-sur-Agout pour l'exercice de la compétence « accueil de loisirs sans hébergement » auprès de l'association « ALPA »

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que l'association ALPA, est organisatrice de l'ALSH sur la commune de Vielmur sur Agout ; La CCLPA met à disposition de l'association des bâtiments pour qu'elle puisse organiser l'activité ALSH.

Pour répondre aux problématiques liées à l'utilisation des anciens locaux au sein de la Maison des associations, de nouveaux locaux situés dans le groupe scolaire à Vielmur ont été proposés et validés par délibération n°2021/82 du 16 septembre 2021.

Monsieur le Président informe que les activités ALSH de l'ALPA, durant les vacances scolaires et les mercredis se déroulent désormais dans une partie des locaux du groupe scolaire, situé Cité du Château, 81570 Vielmur-sur-Agout, dans l'attente de la réalisation du nouvel ALSH sur la commune.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil d'approuver la convention de mise à disposition à titre gratuit auprès de l'ALPA, d'une partie des locaux du groupe scolaire, situé Cité du Château, 81570 Vielmur-sur-Agout, comme jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la convention de mise à disposition à titre gratuit du bâtiment dédié à l'ALSH sur la Commune de Vielmur-sur-Agout, à savoir une partie des locaux du groupe scolaire, situé Cité du Château, 81570 Vielmur-sur-Agout, comme jointe en annexe,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et années que dessus.
Pour copie conforme.
Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 26 novembre 2021.



Le Président
Thierry BARDOU